Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191115-0000020849-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication: 22/11/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-3-4 **Séance du** vendredi 15 novembre 2019

MULHOUSE-BRUNSTATT-DIDENHEIM

REAMENAGEMENT DES RUES LAENNEC ET MANGENEY ET RÉALISATION D'UNE LIAISON NOUVELLE ENTRE LA RUE LAENNEC ET LA RD 21

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION N° 35/2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental. M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENTS:

M. BIHL, Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-7-3-7 du 7 juillet 2017 relative à la convention n°35/2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 35/2017 relative à la réalisation de la liaison rue Dr Laennec RD21 et réaménagement des rues Mangeney et Laennec à conclure avec la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM, avenant joint à la présente délibération, étant précisé que son objet est de modifier le descriptif des travaux à réaliser ainsi que le plan de financement de l'opération, la participation départementale n'étant pas revue à la hausse ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant avec la Ville de MULHOUSE et la Ville de BRUNSTATT-DIDENHEIM et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Ne participent ni au débat ni au vote MM. Alain COUCHOT et Philippe TRIMAILLE en leur qualité d'adjoint au maire de la ville de MULHOUSE ainsi que Mmes Lara MILLION et Fatima JENN en leur qualité de conseillère municipale.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité